

Carte d'identité à domicile : la Ville de Dinard va à la rencontre des personnes à mobilité réduite

Du 2 au 6 novembre 2026, la Ville de Dinard organise une campagne exceptionnelle de renouvellement de carte nationale d'identité à domicile, à destination des personnes qui ne peuvent pas se déplacer en mairie. Les agents du service État civil se rendront directement à domicile, en résidence autonomie ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Dispositif gratuit, limité à 50 bénéficiaires.

Un service de proximité pour ne laisser personne de côté

Dans le cadre de son engagement en faveur du maintien de l'autonomie et de l'accès aux services publics pour tous, la Ville de Dinard met en place une campagne de renouvellement des cartes nationales d'identité à domicile, destinée aux personnes qui ne peuvent se déplacer en raison de leur état de santé ou de leur perte d'autonomie. Cette opération, entièrement gratuite, vise à faciliter les démarches administratives des personnes les plus fragiles et à leur permettre de bénéficier d'un service adapté à leur situation. Elle s'inscrit dans la démarche « Ville amie des aînés » portée par la Ville de Dinard.

Qui peut en bénéficier ?

Cette opération est réservée aux personnes à mobilité réduite ou dans l'impossibilité de se déplacer. Les personnes intéressées, leurs familles ou les professionnels qui les accompagnent sont invités à contacter le service État civil afin de vérifier leur éligibilité et de préparer leur dossier.

Comment ça se passe ?

Du 2 au 6 novembre 2026, les agents du service État civil se déplaceront :

- à domicile ;
- en résidence autonomie ;
- en établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Les demandeurs devront disposer d'une photographie d'identité conforme aux normes en vigueur. Le cas échéant, l'intervention d'un photographe devra être organisée préalablement au rendez-vous, les frais correspondants restant à la charge de l'utilisateur. Lors

Ville de Dinard

Communiqué de presse

Le 10/09/2026 17:04

de l'inscription, le service État civil indique la liste complète des pièces à fournir pour constituer le dossier.

Un dispositif limité à 50 places

Le nombre de rendez-vous est limité à 50. Les inscriptions sont enregistrées par ordre de réception des demandes, jusqu'au 9 octobre 2026 dans la limite des places disponibles : les personnes concernées sont invitées à se manifester rapidement auprès du service État civil.

Informations pratiques

Campagne de renouvellement de carte nationale d'identité à domicile, du 2 au 6 novembre 2026.

Réservée aux personnes à mobilité réduite ou dans l'impossibilité de se déplacer. Gratuit.

Dispositif limité à 50 bénéficiaires. Inscriptions par ordre d'arrivée, avant le 9 octobre 2026.

Inscriptions et renseignements auprès du service État civil : 02 99 16 31 17 – etat.civil@ville-dinard.fr.

CONTACTS

Caroline Ferrasson — Directrice Communication
0299163121 · caroline.ferrasson@ville-dinard.fr

Hélène Le Pogam — Adjointe Communication
0299161424 · helene.lepogam@ville-dinard.fr

Julie Fagard — Chargée de communication
0299161601 · julie.fagard@ville-dinard.fr

Cédric Lirochon — Chargé de communication
cedric.lirochon@ville-dinard.fr